

<https://www.pressegauche.org/Regime-quebecois-d-assurance-parentale-Le-bien-etre-et-le-developpement-de-l>



# Régime québécois d'assurance parentale - Le bien-être et le développement de l'enfant au coeur des préoccupations de l'APTS

Date de mise en ligne : jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2020



- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**QUÉBEC, le 17 sept. 2020 - C'est en partant du principe que toute modification concernant le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) doit améliorer le bien-être et le développement de l'enfant que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) accueille favorablement les mesures contenues dans le projet de loi no 51, qui vise à le bonifier.**

« C'est un pas dans la bonne direction. En rendant le RQAP plus souple et plus généreux et en favorisant l'implication du père, ou de l'autre parent, le gouvernement améliore la conciliation famille-travail, essentielle pour assurer le bien-être et le développement de l'enfant. Toute mesure en ce sens recevra l'appui de l'APTS », indique la présidente de l'APTS, Andrée Poirier.

D'ailleurs, lors de son passage devant la Commission de l'économie et du travail l'APTS proposera de faire augmenter le nombre de semaines de congé de paternité à 10 pour le régime de base et 6 pour le régime particulier, et ce, sans réduire le nombre de semaines du congé parental partageable afin de favoriser la coparentalité et l'implication de l'autre parent.

« On l'a constaté, les nouveaux pères prennent beaucoup plus rarement des semaines dans le congé parental partageable. Au lieu d'un incitatif, tel que proposé dans le projet de loi, nous croyons qu'il serait plus efficace de bonifier le congé de paternité. Cela assurerait une plus grande implication du père, ou de l'autre parent, au cours de la période suivant la naissance », ajoute Andrée Poirier.

Dans le même esprit, l'APTS appuie le mémoire rédigé par Mme Ruth Rose au nom de 26 groupes de femmes, groupes communautaires et organisations syndicales, qui propose d'autres améliorations au régime pour améliorer la coparentalité.

Pour l'APTS, la bonification du RQAP est un geste important afin d'améliorer l'attraction et la rétention de la main-d'oeuvre, particulièrement dans le réseau de la santé et des services sociaux où la pénurie de main-d'oeuvre est omniprésente.

« Si nous voulons une meilleure égalité entre les femmes et les hommes, il faut améliorer continuellement la conciliation famille-travail. Et il faut le faire maintenant. En ce sens, tout surplus dégagé par le RQAP devrait être réinvesti pour bonifier le régime. Nos enfants en seront les plus grands bénéficiaires », conclut la présidente de l'APTS.

Consulter [l'avis de l'APTS](#).